

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N° II-CF1674

présenté par

Mme Mette, Mme Bannier, Mme Lasserre, M. Thiébaud et M. Geismar

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Culture »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.